

## CONSTATATION ET RÉPRESSION DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES PAR LE POUVOIR RÉGIONAL

Dernière mise à jour : 15 décembre 2017

À côté des actions de prévention, le Service public de Wallonie (SPW - DGO3), a également pour missions de constater et de réprimer tout acte qui tendrait à dégrader la qualité de l'environnement en Wallonie, sur base du décret "infractions environnementales" du 05/06/2008 [↗](#).

### Les moyens d'actions du Département de la police et des contrôles (DPC)

Le DPC recherche, contrôle et réprime les actes susceptibles de nuire à l'environnement à travers trois services spécialisés : (i) les directions extérieures du DPC [↗](#), qui exercent un contrôle de routine sur les activités génératrices de nuisances environnementales, (ii) l'Unité de répression des pollutions (URP), véritable service de police environnementale et (iii) l'Unité anti-braconnage (UAB)<sup>[1]</sup> qui recherche les infractions en lien avec le patrimoine naturel.

### Suivi des infractions constatées lors des contrôles

En 2015, 1 561 mesures de contraintes ont été prises lors des contrôles des directions extérieures du DPC. Ces mesures suivent une logique de répression graduelle, en fonction de l'éco-diagnostic posé<sup>[2]</sup>. Les secteurs d'activités sont informés de leurs obligations légales par le biais d'une injonction (31 %). Lorsque l'infraction constatée est mineure (infraction administrative, premier constat, infraction réparable ou éco-diagnostic nul ou bénin), un avertissement (50 %) est dressé. Si l'infraction constatée est majeure (éco-diagnostic alarmant ou grave, flagrant délit, récidive ou impossibilité de régler administrativement l'infraction), un procès-verbal (PV) (19 %) est dressé. Sur les 295 PV dressés en 2015, 43 % concernaient des installations classées (établissements soumis à l'obtention d'un permis d'environnement [↗](#)), 28 % des infractions en matière de déchets et 19 % des infractions dans le domaine de l'eau. Depuis 5 ans, le nombre de mesures de contrainte est relativement stable, les injonctions tendant toutefois à diminuer au profit des avertissements qui produisent de meilleurs effets.

### La répression des infractions par les unités de police spécialisées

En 2016, l'URP a dressé 548 PV, répartis essentiellement entre les secteurs des déchets (57 %) et celui des permis d'environnement (30 %). Son activité est en diminution par rapport aux quatre dernières années (environ 800 PV/an), en raison d'une perte d'effectifs (- 14 %) et de l'importance de

### ? ÉVALUATION


État : Évaluation non réalisable

Pas de référentiel

Tendance : Évaluation non pertinente

L'évolution du nombre d'infractions constatées ne permet pas de tirer des conclusions sur le respect de la législation environnementale.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

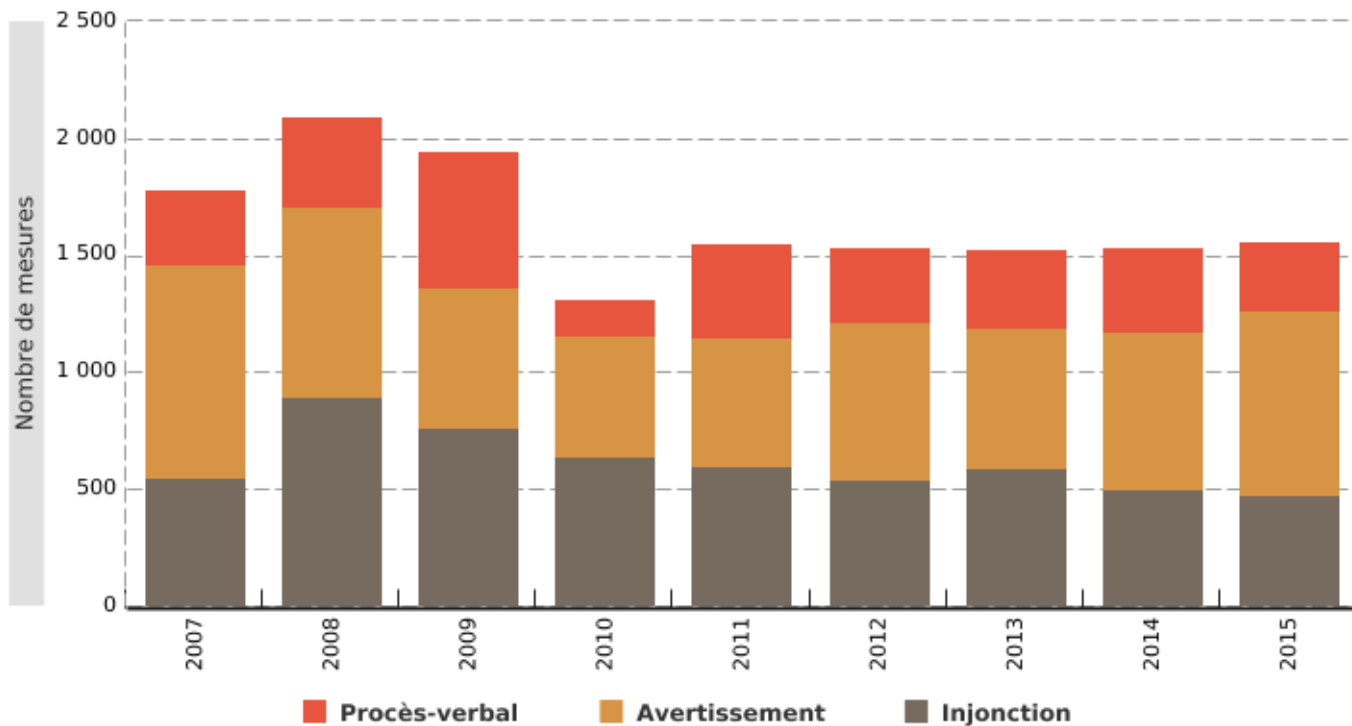
certaines dossiers. En 2015, dans le domaine du patrimoine naturel, l'UAB a dressé 375 PV. La chasse (braconnage et absence de permis de chasse) et la conservation de la nature restaient les domaines les plus verbalisés, avec respectivement 48 % et 37 % des PV. Son activité est stable depuis 4 ans. Depuis 2010, une réduction des infractions liées à la chasse (- 62 %) est observée, compensée par une augmentation des infractions liées à la conservation de la nature (+ 64 %). En 2016, également en matière de patrimoine naturel, le DNF a dressé 1 939 PV. Les domaines les plus souvent verbalisés étaient respectivement la catégorie "autres" (eau...) (29 %), la pêche (26 %), le Code forestier  (21 %) et la chasse (15 %). L'activité de répression du DNF est en hausse constante.

---

[1] L'UAB apporte également un soutien aux agents du Département de la nature et des forêts (DNF) lors d'investigations plus complexes.

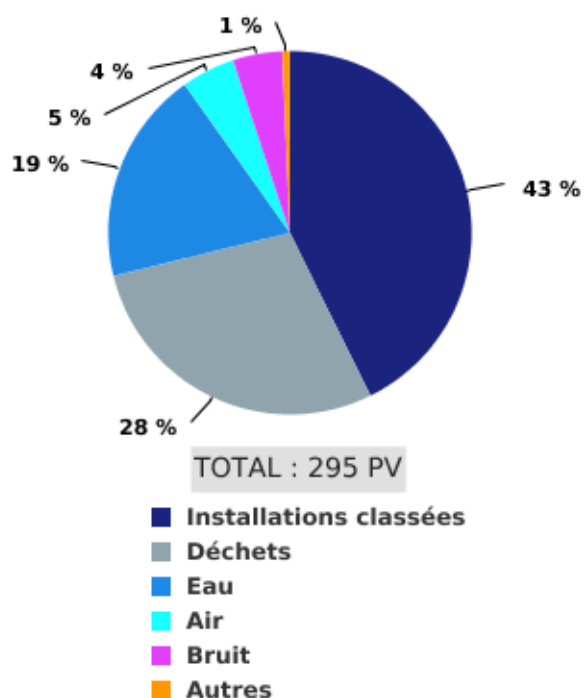
[2] L'éco-diagnostic évalue, suivant un protocole standardisé, l'impact environnemental lié à toute activité ou situation, indépendamment de toute infraction.

## Mesures de contraintes prises par les directions extérieures du Département de la police et des contrôles en Wallonie



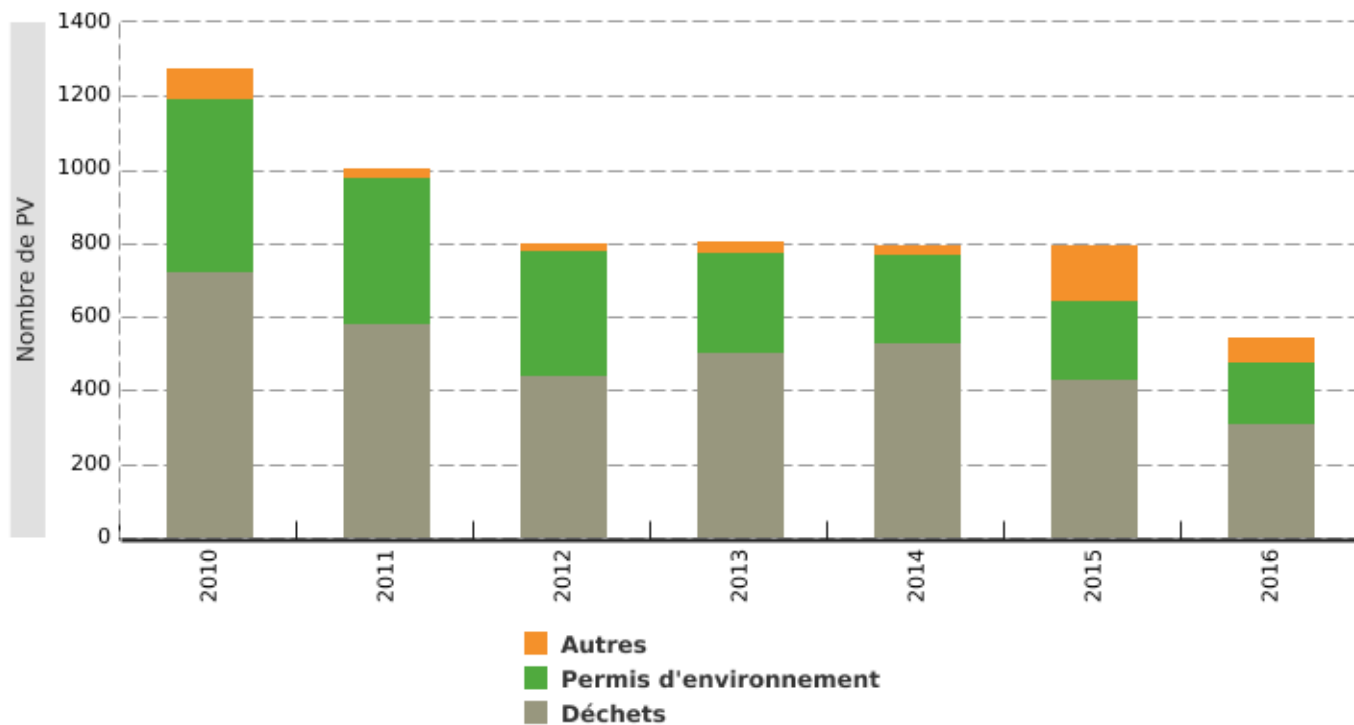
REEW – Source : SPW - DGO3 - DPC (base de données Gesdos)

Procès verbaux dressés en 2015 par les directions extérieures du Département de la police et des contrôles (DPC) en Wallonie



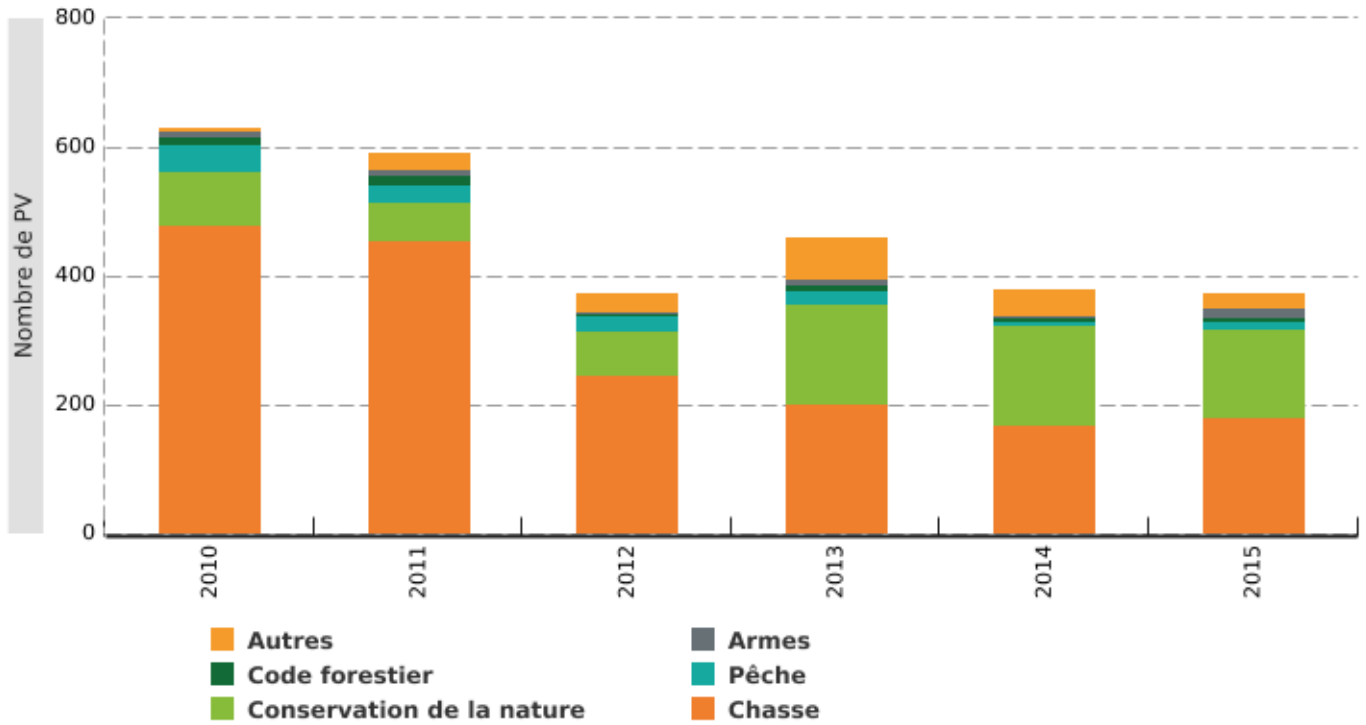
REEW – Source : SPW - DGO3 - DPC (base de données Gesdos)

## Procès-verbaux (PV) dressés par l'Unité de répression des pollutions (URP) en Wallonie



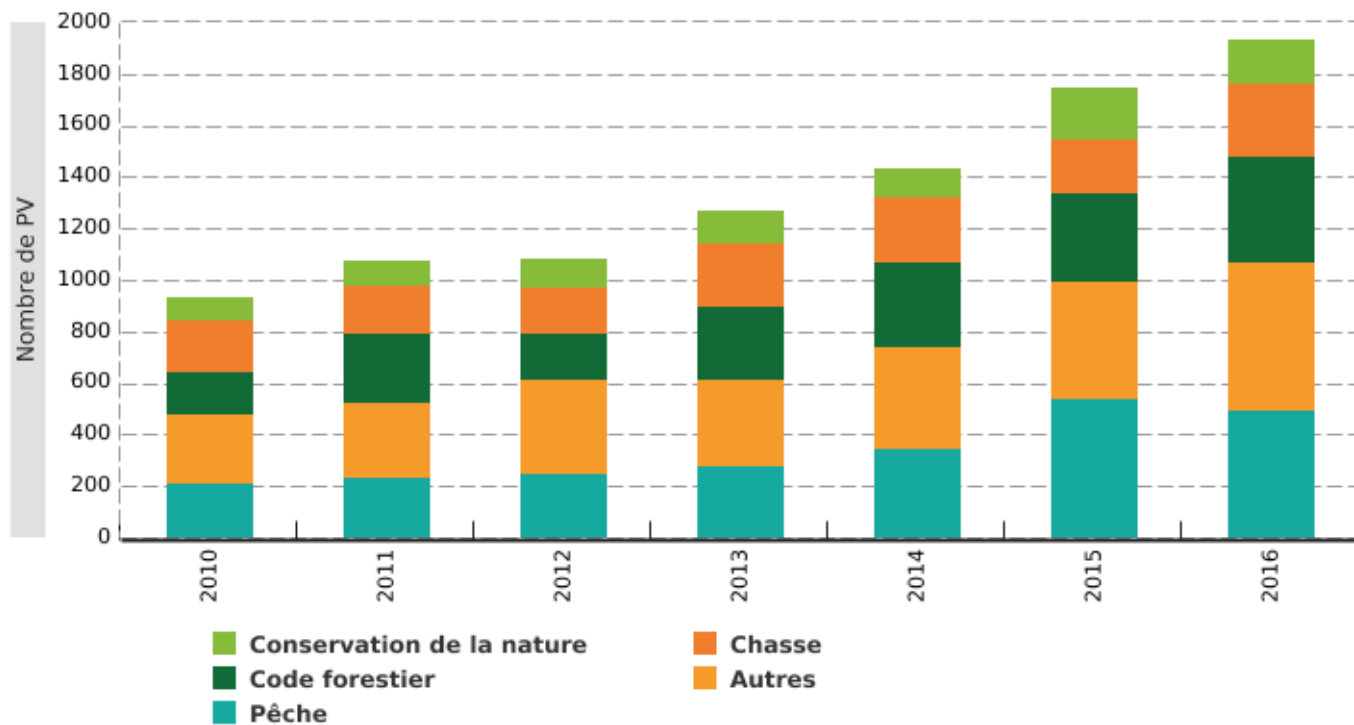
REEW – Source : SPW - DGO3 - DPC

## Procès-verbaux (PV) dressés par l'Unité anti-braconnage (UAB) en Wallonie



REEW – Source : SPW - DGO3 - DPC

## Procès-verbaux (PV) dressés par le Département de la nature et des forêts (DNF) en Wallonie



REEW – Source : SPW - DGO3 - DNF